

## Comment faire pour une prise en charge DPC ?

Allez sur le site DPC et créez votre compte

Allez sur <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

Agence nationale du DPC    Professionnels de santé    Organismes de DPC    Instances ▾

Agence nationale du dpc

Accueil    Mon DPC ▾    **Inscription**    Contact ▾    HELENE BF

Accueil

Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé

Actualité du 02/06/2021 > [Repérage et évaluation des troubles cognitifs en médecine générale : ouverture des inscriptions](#)

**#MONDPC - document de traçabilité**

Vous avez désormais accès à Mon DPC, le document de traçabilité électronique au sein duquel vous pouvez renseigner l'ensemble des actions de DPC suivies depuis 2017. Une fois vos actions et activités renseignées, vous pouvez éditer une synthèse d'une partie ou de la totalité de vos actions/activités et la transmettre à l'interlocuteur de votre choix en la téléchargeant sous format pdf.

**#INFOS PRATIQUES**

**Vous êtes éligible à la prise en charge par l'Agence et souhaitez-vous inscrire à une action de DPC ?**  
Connectez-vous avec les mêmes identifiant et mot de passe à l'adresse suivante <https://www.mondpc.fr/>

**Vous avez besoin d'aide ?**  
Contactez-nous via la rubrique "Messages" en haut de page ou contactez-nous [via notre formulaire de contact](#)

Créez votre compte et cliquez sur « inscription »

Vous serez alors redirigé vers l'ancien site :

Agence nationale de la DPC

Agencedpc.fr

- Accueil
- Mon compte
- Mes actions de DPC
- Mon forfait DPC
- Messages
- Recherche actions
- Actualités
- Forfaits
- Le DPC en pratique
- Guides et aides
- Signalement

helene.maurano@gmail.com | dernière connexion le 07/12/2020 20:57 - Déconnexion

## VOS MESSAGES EN ATTENTE

### Confinement et actions de DPC

L'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID 19 a amené le Président de la République à annoncer le rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020 jusqu'au 1er décembre à minima.

Si aujourd'hui aucune consigne n'est donnée sur le déploiement d'actions de DPC en présentiel et que le gouvernement s'est plutôt exprimé en faveur du maintien des activités. Il est possible que du fait de la mise en place du confinement certains d'entre vous ne puissent terminer une session de DPC dans les conditions et délais initialement prévus par l'organisme.

Aussi, à titre dérogatoire et exceptionnel, toute session ayant débuté **avant le 30 octobre**, qu'elle soit présente ou non présente, pourra se terminer au-delà des dates prévues et au plus tard jusqu'au 31 mars 2021 inclus. Par ailleurs, si vous êtes d'ores et déjà inscrit à une action présente, qu'elle ait débuté ou non, l'organisme pourra la tenir ou la poursuivre par son équivalent en classe virtuelle. Il convient toutefois de vous assurer que cette action est bien publiée sous ce format sur le site de l'Agence avant de la poursuivre ou de confirmer votre participation.

Si vous êtes dans ces cas de figure, nous vous invitons à vous rapprocher de l'organisme en charge de l'organisation de la session à laquelle vous étiez inscrit pour de plus amples informations. Enfin, compte tenu de la situation sanitaire, l'Agence poursuit son activité en télétravail exclusif depuis le 29 octobre. Dans ces circonstances, il vous est demandé de solliciter les services de l'Agence exclusivement par courriel au travers des adresses suivantes :

- Pour toute demande relative à une indemnisation, écrivez à [gestion.operationsdpc@agencedpc.fr](mailto:gestion.operationsdpc@agencedpc.fr)
- Pour toute demande relative à un problème technique survenu lors de la création d'un compte ou de Mon DPC, écrivez à [sav.dpc@agencedpc.fr](mailto:sav.dpc@agencedpc.fr)
- Pour toute autre demande, écrivez à [infodpc@agencedpc.fr](mailto:infodpc@agencedpc.fr)

Si la demande nécessite un échange téléphonique, merci de le préciser dans le courriel afin que les services de l'Agence puissent vous contacter. L'Agence met tout en œuvre pour répondre au mieux à vos demandes dans les meilleurs délais possibles.

Cliquez sur « Recherche Action » et tapez 99AK dans « numéro d organisme » ou « OseO » dans le sigle de l'organisme

- agencedpc.fr
- Accueil
- Mes actions de DPC
- Mon forfait DPC
- Recherche actions**
- Signalement

## RECHERCHER UNE ACTION

99AK

OU

Référence de l'action (11 chiffres)

RECHERCHER

Profession(s) \* Sélectionner des catégories professionnelles

Spécialité(s) \* Sélectionner des spécialités

Année de réalisation \* 2022

Mode d'exercice Sélectionner des modes d'exercice

Actions spécifiques Actions interpro en appui de l'exercice coordonné en santé

Type d'action

Recherche par mot(s) clé(s) mot(s) clé(s) de la formation

Sigle ou nom de l'organisme Sigle ou nom de l'organisme

- agencedpc.fr
- Accueil
- Mon compte
- Mes actions de DPC
- Mon forfait DPC
- Messages
- Recherche actions**
- Actualités
- Forfaits
- Le DPC en pratique
- Guides et aides
- Signalement

## RECHERCHER UNE ACTION

Numéro organisme (4 chiffres)

OU

Référence de l'action (11 chiffres)

RECHERCHER

Profession(s) \* Orthophoniste

Spécialité(s) \* Orthophoniste

Année de réalisation \* 2021

Mode d'exercice Sélectionner des modes d'exercice

Actions spécifiques Actions interpro en appui de l'exercice coordonné en santé

Type d'action

Recherche par mot(s) clé(s) mot(s) clé(s) de la formation

Sigle ou nom de l'organisme oseo

Région(s) Toutes

Département(s) Sélectionner des départements

Date Session débutant après le

Choisissez votre action DPC en cliquant sur « détail Action DPC »

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

**Recherche actions**

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

## RECHERCHER UNE ACTION

Numéro organisme (4 chiffres) **OU** Référence de l'action (11 chiffres) **RECHERCHER**

[Affiner la recherche](#)  
Critères de recherche  
Catégorie(s) \*  
Orthophoniste  
Spécialité(s) \*  
Orthophoniste  
Année de réalisation  
2021  
Organisme  
oseo

Résultat(s) trouvé(s) : 2

Organisme	Titre	Description	
Oseo Formation oseo formation	JEU TSA TDI : Jouer pour apprendre, Apprendre à jouer	Action : Formation continue Type : Mono professionnelle Format : Présentiel Participants max : 18	<a href="#">Détail Action de DPC</a> <a href="#">FICHE ORGANISME</a>
Oseo Formation oseo formation	Alimentation et TSA : session d'approfondissement	Action : Formation continue Type : Mono professionnelle Format : Présentiel Participants max : 18	<a href="#">Détail Action de DPC</a> <a href="#">FICHE ORGANISME</a>

En bas de l'action, cliquez sur « s'inscrire »

Concepteur / Pilote de l'action • Madame VENIN Lauriane

N°session	Date de session	Type(s) d'action	Présentiel	Classe-virtuelle	Non-présentiel
23.001	20/02/2023 → 14/03/2023	Formation continue	📅 20/02/2023 📅 21/02/2023 📅 13/03/2023 📅 14/03/2023 🕒 28 Heures 📍 75011 PARIS 11EME ARRONDISSEMENT		
23.002	27/03/2023 → 16/05/2023	Formation continue	📅 27/03/2023 📅 28/03/2023 📅 15/05/2023 📅 16/05/2023 🕒 28 Heures 📍 69000 LYON		
23.003	11/04/2023 → 06/06/2023	Formation continue	📅 11/04/2023 📅 12/04/2023 📅 05/06/2023 📅 06/06/2023 🕒 28 Heures 📍 59000 LILLE		
23.004	22/05/2023 → 23/05/2023	Formation continue	📅 22/05/2023 📅 23/05/2023		

## Après

OséO reçoit votre demande d'inscription, la valide, et vous envoie un contrat spécifique au DPC.

Attention, quand vous renverrez votre contrat signé, pensez à compléter votre date de naissance, indispensable pour la validation DPC.

## Les forfaits de prise en charge 2023-2025

En 2023-2025, vous avez un forfait global de 35 heures de formation sur 3 ans, avec un plafond de 14heures par an.

Si vous commencez votre forfait en 2024, vous aurez accès à 21 heures de formation sur 2 ans, avec un plafond de 14heures par an.

Les montants :

Le DPC prend en charge 532 euros de frais de formation (pour 14heures), et vous indemnise 798 euros pour votre absence en cabinet.

Si vous choisissez une formation de 28 heures, il s'agira des mêmes montants, vous devrez donc financer vous-même une partie de la formation.

### Modalités de prise en charge des actions de DPC :

**Droit de tirage annuel** : 14 heures

**Plafond triennal de prise en charge d'actions de formation continue** :

Année	Plafond
Si 1 <sup>ère</sup> inscription en 2023	35 heures
Si 1 <sup>ère</sup> inscription en 2024	21 heures
Si 1 <sup>ère</sup> inscription en 2025	Aucun plafond dans la limite des 14 heures annuelles

**Forfaits horaires** :

	Présentiel/Classe virtuelle		Non présentiel	
	Frais pédagogique (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)	Frais pédagogique (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)
Formation continue (FC)	38.00 €	57.00 €	19.00 €	28.50 €
Evaluation des pratiques professionnelles (EPP)	49.40 €	57.00 €	49.40 €	45.60 €
Gestion des risques (GDR)	49.40 €	57.00 €	49.40 €	45.60 €
Programme Intégré (PI)				
- FC	38.00 €	57.00 €	19.00 €	28.50 €
- EPP ou GDR	49.40 €	57.00 €	49.40 €	45.60 €

© Agence nationale du DPC : décembre 2022